

POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

La proximité, la qualité du service et l'orientation vers les résultats sont nos valeurs fondamentales. Conscients de l'importance de la sécurité de l'information, et en accord avec l'identité de notre entreprise, ELECTRANS a promu l'établissement d'un Système de Gestion de la Sécurité de l'Information conforme aux exigences de la norme ISO 27001, dans le but d'identifier, d'évaluer et de minimiser les risques auxquels vos informations et celles de vos clients sont exposées, tout en garantissant le respect des objectifs établis.

Le point principal de cette Politique de Sécurité est d'établir un modèle d'action nous permettant de développer une culture d'entreprise, une façon de travailler et de prendre des décisions chez **ELECTRANS**, et de garantir que la sécurité de l'information et le respect des données personnelles soient des priorités constantes:

- Préserver la **confidentialité** des informations de nos clients, éviter leur divulgation et leur accès par des personnes non autorisées.
- Maintenir l'**intégrité** des informations de nos clients, garantir leur exactitude et éviter leur détérioration.
- Assurer la **disponibilité** des informations de nos clients, sur tous les supports et à tout moment.

La Direction, pour sa part, établit comme critère principal, pour l'estimation des risques, l'évaluation de la disponibilité et de la confidentialité de ses informations, et plus encore celle de ses clients.

Ainsi, elle s'engage à développer, à mettre en œuvre, à maintenir et à améliorer en continu son Système de Gestion de la Sécurité de l'Information (SGSI) dans le but d'améliorer en permanence la façon dont nous fournissons nos services et traitons les informations de nos clients. Pour cette raison, la politique d'ELECTRANS prévoit:

- La définition d'objectifs annuels en matière de Sécurité de l'Information.
- Le respect des exigences légales, contractuelles et commerciales.
- La réalisation d'activités de formation et de sensibilisation sur les processus de Sécurité de l'Information pour tout le personnel.
- Le développement d'un processus d'analyse, de gestion et de traitement des risques liés aux actifs d'information.
- La définition des objectifs de contrôle et des mesures de contrôle pour atténuer les risques identifiés.
- La définition de la responsabilité des employés concernant le signalement des violations de sécurité et le respect des politiques et procédures inhérentes au Système de Gestion de la Sécurité de l'Information.

Le Responsable de la Sécurité sera directement responsable du maintien de cette politique, en fournissant des conseils et une orientation pour sa mise en œuvre et les corrections en cas de déviations dans son respect.

La présente politique de sécurité de l'information sera toujours alignée avec les politiques générales de l'entreprise et celles qui encadrent d'autres systèmes de gestion interne, tels que les politiques de qualité et d'environnement.

22 juillet 2024

Direction